

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
10 Avril 2019
Parc des Expositions - Nevers (58)

L'an deux mille dix-neuf, le mercredi dix avril à dix-huit heures, les Sociétaires de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté, Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable, dont le Siège Social est à Dijon, 14 Boulevard de la Trémouille, immatriculée au RCS de Dijon sous le numéro 542 820 352 (ci-après la « BPBFC ») se sont réunis en Assemblée Générale au Parc des Expositions, rue Amiral Jacquinot à Nevers (58000), sur convocation adressée individuellement par courrier postal ou électronique par Monsieur Michel GRASS en sa qualité de Président du Conseil d'Administration, et par avis publié le 14 mars 2019 dans les journaux d'annonces légales suivants :

- l'Est Républicain (éditions du Doubs, de la Haute-Saône et du Territoire de Belfort),
- l'Yonne Républicaine,
- le Progrès (éditions de l'Ain et du Jura),
- le Bien Public,
- le Journal de Saône et Loire,
- le Journal du Centre.

Une feuille de présence est régularisée par chaque Membre de l'Assemblée en entrant en séance, en son nom personnel et comme mandataire le cas échéant.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Michel GRASS, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Mesdames, Messieurs, Chers Sociétaires,

Je suis particulièrement heureux de vous accueillir ce soir à Nevers, dans ce territoire de développement économique.

Nous voici donc réunis, pour cette Assemblée Générale de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté, appelée à statuer sur les comptes 2018.

Nous sommes environ 800 personnes présentes ici ce soir, et permettez-moi d'y voir un attachement à votre Banque Coopérative et l'intérêt que vous lui portez.

Je tiens à saluer également les personnalités qui nous font l'honneur et l'amitié d'assister à nos travaux ainsi que l'ensemble des collaborateurs, présents ce soir qui font de notre banque ce qu'elle est aujourd'hui.

Enfin, je salue la présence des membres de notre Conseil d'Administration qui tout au long de l'année exercent leur mandat avec professionnalisme et exigence.

Soyez toutes et tous les bienvenus.

) PN MF BF

Cette soirée comportera trois temps :

- Une 1^{ère} partie formelle et statutaire au cours de laquelle nous vous présenterons comme il se doit les résultats de votre Banque pour l'exercice 2018, et nous soumettrons à vos votes les résolutions prévues.
- Une 2^{ème} partie de mises à l'honneur.
- Enfin une 3^{ème} partie de convivialité qui devrait débiter vers 20h30.

Le Président déclare ouverte l'Assemblée Générale Ordinaire des Sociétaires de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté, réunie afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration, rapports des Commissaires aux comptes, approbation des comptes annuels individuels et consolidés de l'exercice 2018 – Quitus aux Administrateurs
- Avis sur le rapport spécial des Commissaires aux comptes relatif aux conventions visées à l'article L225-38 du Code de commerce
- Affectation du résultat – fixation de l'intérêt des parts sociales
- Option pour le paiement de l'intérêt des parts sociales
- Ratification de la nomination de trois Censeurs
- Constatation de la fin du mandat d'un Administrateur
- Ratification de la nomination d'un Administrateur
- Prise d'acte des travaux du réviseur coopératif
- Fixation de l'enveloppe des indemnités compensatrices
- Consultation sur l'enveloppe globale des rémunérations et indemnités de toutes natures versées aux catégories de personnel visées à l'article L511-71 du Code monétaire et financier
- Etat du capital au 31 décembre 2018
- Pouvoirs pour les formalités.

La feuille de présence, établie conformément aux dispositions des articles L.225-114 et R. 225-95 du Code de Commerce, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les 27 278 Sociétaires présents ou réputés présents, représentés ou ayant voté à distance :

- possèdent ensemble un capital de 159 192 033,00 euros (cent cinquante-neuf millions cent quatre-vingt-douze mille trente-trois euros), soit 8 163 694 (huit millions cent soixante-trois mille six cent quatre-vingt-quatorze) parts sociales,
- sur un total de 615 463 426,50 euros (six cent quinze millions quatre cent soixante-trois mille quatre cent vingt-six euros et cinquante centimes), soit 31 562 227 (trente et un millions cinq cent soixante-deux mille deux cent vingt-sept) parts sociales,
- soit un quorum de 25.865 %.

Le quorum de 20 % étant dépassé, l'Assemblée Générale Ordinaire peut donc valablement délibérer.

Madame **Florence MORIN** et Monsieur **Bernard FONTAINE**, sociétaires de notre Banque, présents et acceptants, représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix, sont présents en qualité de scrutateurs.

Monsieur **Bruno DUCHESNE** est désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

Notre Réviseur coopératif, Monsieur **Jean-Michel LATY**, nous donnera lecture de son rapport.

Nos Commissaires aux Comptes, Messieurs **Nicolas MONTILLCT** et **Emmanuel CHARNAVEL** représentant respectivement les cabinets **Pricewaterhousecoopers Audit** et **Mazars**, sont également avec nous et vous donneront lecture de leurs rapports.

Le Président du Conseil d'Administration, Monsieur Michel GRASS, Madame Florence MORIN et Monsieur Bernard FONTAINE, scrutateurs et Monsieur Bruno DUCHESNE constituent ensemble le bureau de l'Assemblée.

Le Président constate que l'Assemblée, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Sont déposés sur le bureau et mis à disposition des Sociétaires :

- Un exemplaire des statuts de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté.
- Le registre des Procès-verbaux des Assemblées Générales.
- Un exemplaire des journaux d'annonces légales, contenant la convocation des Sociétaires, parus le Jeudi 14 Mars dernier :
 - L'Est Républicain (Editions du Doubs, Haute-Saône et Territoire de Belfort),
 - L'Yonne Républicaine,
 - Le Progrès (Editions Ain et Jura),
 - Le Bien Public,
 - Le Journal de Saône et Loire,
 - Le Journal du Centre,
- La liste des Sociétaires, le tableau récapitulatif de leurs pouvoirs et les bulletins de vote à distance,
- La feuille de présence,
- Le rapport annuel de l'exercice 2018 qui comprend le rapport sur le gouvernement d'entreprise, le rapport de gestion, les états financiers et les rapports des commissaires aux comptes,
- Le rapport du réviseur coopératif,
- Un exemplaire du rapport du Conseil d'Administration sur le texte des résolutions,
- Le projet des résolutions soumises à l'Assemblée Générale Ordinaire,
- Une copie de la convocation adressée aux Commissaires aux Comptes et les accusés de réception,
- Une copie de la convocation adressée au Comité d'entreprise,
- Une copie des documents de convocation adressés aux sociétaires,
- Les montants certifiés par les Commissaires aux Comptes visés par les points 4° et 5° de l'article L225-115 du Code de commerce,
- La présentation de M. Régis PENNEÇOT, candidat à la fonction d'Administrateur.

Ces informations sont résumées dans l'extrait de rapport qui a été remis à l'entrée des Sociétaires.

Tous les documents requis par la réglementation ont été tenus à la disposition des Sociétaires au siège social et sur le site Internet et il a été fait droit, dans les conditions légales, aux demandes de communication des Sociétaires.

Avant de donner la parole à notre réviseur coopératif et aux Commissaires aux Comptes, puis de passer aux votes des résolutions, **Monsieur Bruno DUCHESNE**, Directeur Général de notre Banque, va vous livrer son analyse de la situation rencontrée au cours de l'année 2018 et les perspectives 2019 tant au niveau mondial qu'au niveau de nos régions.

Monsieur Bruno DUCHESNE prend la parole.

Mesdames, Messieurs, Chers Sociétaires,

Il m'appartient de vous présenter l'ensemble du rapport d'activité de la Banque pour l'année 2018, et je l'ai organisée autour de deux thèmes.

Le premier thème porte sur le contexte économique général, parce que celui-ci est un déterminant absolument essentiel des taux d'intérêt, et les taux d'intérêt sont eux-mêmes un déterminant fondamental de la performance de la banque.

Le second thème sera consacré plus spécifiquement aux chiffres de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté au titre de 2018.

Premier thème : le contexte économique général

Le premier temps concerne le contexte économique général, et je reviens sur ce qui avait été indiqué en conclusion de l'Assemblée Générale de l'année dernière.

Il y a précisément un an, nous avons conclu en disant qu'une hausse des taux d'intérêt s'annonçait et que, sans être certain du délai de cette hausse, elle se produirait probablement en 2019, et de façon très progressive.

La question est de savoir si nous sommes encore aujourd'hui, un an après, dans cette même circonstance. La réalité oblige à dire que non. D'une part, on constate que tout se mesure en économie, et l'incertitude en particulier se mesure en fonction d'un certain nombre d'indices. Elle est allée croissante durant l'année 2019. Elle est aujourd'hui à son point haut, à la suite du Brexit et de la guerre commerciale Chine / USA, entraînant par là-même une grande volatilité des marchés.

Ceci produit un certain nombre de signaux négatifs. D'abord pour la croissance mondiale dont le rythme annuel est passé progressivement de 4 à 3 %, avec un climat des affaires qui lui-même reste à un niveau acceptable, mais régresse de façon significative sur les douze derniers mois. Il en est de même pour le commerce mondial dont on observe une diminution de la croissance.

Sur la fin de l'année 2018, les capitalisations boursières ont fortement décliné, même si le début de l'année 2019 marque un net regain en la matière.

En réalité, en première analyse, la bipolarisation du monde semble s'organiser début 2019 autour de deux grandes zones économiques : la Chine d'une part, dont la croissance semble maîtrisée, avec un taux de croissance qui reste très élevé à plus de 6 %, mais avec un atterrissage probablement en douceur de cette croissance, et puis les Etats-Unis qui semblent plus stables que le monde en général.

La conséquence évidemment est que la zone euro fait les frais de cette bipolarisation économique, dans un schéma de croissance mondiale quelque peu ralentie. La croissance se stabilise sur la zone euro, mais assez largement en-dessous de 2 %. C'est vrai en Europe, et c'est vrai en France, avec des prévisions de croissance autour de 1.5 % en 2019.

Dans le même temps, la Réserve Fédérale a reconstitué les moyens de sa politique monétaire, à la fois par la fin de ses interventions quantitatives, et puis par une hausse des taux d'intérêt. La Banque Centrale Européenne, en ce qui la concerne, reste avec des taux extrêmement bas. Elle est donc partagée entre le maintien de cette politique accommodante et la reconstitution de ses marges de manœuvre, et cette ligne de partage tient beaucoup à ses anticipations.

Une anticipation négative, c'est évidemment un Brexit dur, la crise de la dette italienne qui n'est pas résolue au moment où nous parlons, l'Allemagne dont la croissance est extrêmement faible, et les tensions sociales en France qui interviennent maintenant depuis plusieurs mois.

Ainsi, les quatre grandes économies de l'Europe vivent toutes des secousses très significatives. Si un accord survenait sur le Brexit, si les indicateurs de la dette italienne se stabilisaient, si le PIB allemand voyait un rattrapage, d'ailleurs essentiellement lié au secteur automobile, et si une forme de normalisation intervenait en France, il est probable que la situation de croissance serait plus positive.

Cela fait beaucoup d'hypothèses, et donc il faut s'interroger pour savoir si la situation de l'Europe n'est pas une situation à la Japonaise. Elle se caractérise par quatre points : une absence d'inflation, une croissance faible, la montée de l'endettement des agents économiques, et un soutien très significatif de la Banque Centrale au profit des pays les plus fragiles de la zone Euro. La somme de ces quatre points fait qu'il y a peu de capacité pour la Banque Centrale à augmenter les taux, et qu'en tout état de cause, la sortie des politiques d'intervention sera extrêmement lente.

Ce nouveau scénario, qui se dessine pour 2019, est un scénario avec une croissance limitée, comprise dans un tunnel de 1 à 2 % pour la zone Euro, une inflation inférieure à 2 %, des taux d'intérêt courts proches de zéro et des taux d'intérêt longs inférieurs à 1 %.

Cette situation est celle que vit le Japon depuis vingt ans maintenant, elle est plutôt caractéristique de pays qui vieillissent, avec une démographie assez faible. Elle n'est pas, en soi, calamiteuse, mais elle amène de nouvelles interrogations, d'abord sur l'importance intrinsèque de la dette des agents économiques. La seconde interrogation c'est évidemment la difficulté à bien rémunérer l'épargne, les taux d'intérêt étant faibles, la restitution de la rémunération est forcément faible au niveau des épargnants. Le secteur bancaire reste globalement sous tension, parce que le maintien de taux d'intérêt bas est défavorable aux banques en général. Enfin, la croissance restant faible, il est très difficile de répartir les fruits de cette croissance de façon équitable.

Ainsi, le paradigme que nous avons fin 2018, qui consistait à dire « la hausse des taux d'intérêt est proche sauf s'il y avait des tensions géopolitiques significatives », ce paradigme s'est inversé en réalité, en disant « il n'y aura probablement pas de hausse des taux d'intérêt, sauf s'il y a une baisse des tensions géopolitiques ». Cette baisse des tensions géopolitiques se traduirait par la fin de la guerre commerciale Chine / USA, l'organisation d'un Brexit ordonné, une forme d'harmonisation sociale en France, une normalisation financière en Italie et probablement un cinquième facteur qui serait une normalisation industrielle en Allemagne.

Ces hypothèses sont honnêtement moins crédibles et moins probables qu'elles pouvaient l'être il y a un an, ce qui fait que, à mon sens, nous sommes partis durablement dans une situation où les taux d'intérêt seront faibles, ce qui est un avantage pour les emprunteurs mais une préoccupation pour les épargnants.

Deuxième temps : les résultats de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté

Ce contexte macroéconomique étant décrit, j'en viens au rapport annuel 2018 de notre banque, une banque qui croît en son territoire.

Nos résultats se sont construits en 2018 autour de l'exercice de notre métier de banquier.

Le métier de banquier consiste à intermédiaire, c'est-à-dire collecter des ressources sur le territoire pour prêter. Ces ressources sont en croissance de 8.5 % en 2018, avec des crédits en croissance de 8.7 %.

Ce métier s'exerce sur tous les marchés, sur lesquels nous avons une présence significative, qu'il s'agisse des Particuliers, des Professionnels, des Entreprises, des Collectivités locales.

Par ailleurs, le métier de banquier se caractérise par une prise de risque. Nous avons continué sur l'année 2018 à prendre des risques, puisque le niveau de dotation aux provisions sur l'exercice 2018 s'élève à 36.9 millions d'euros, soit pratiquement 10 % du PNB de la banque.

Enfin, depuis maintenant plusieurs années, le métier de banquier s'accompagne dans la plupart des situations du métier d'assureur. Nous avons continué de développer cette activité pour devenir un bancassureur de plein exercice.

Concrètement, nous gérons aujourd'hui au profit de l'économie du territoire 14.7 milliards d'euros de ressources Monétaires et Financières, et nous avons accordé un encours de crédits de 12 milliards d'euros, réalisant ainsi un chiffre d'affaires, appelé Produit Net Bancaire, de 373,1 millions d'euros. Celui-ci, composé avec des frais généraux et des dotations aux amortissements à hauteur de 223,6 millions d'euros, amène un résultat net, déduction faite de l'Impôt sur les Sociétés et du coût du risque, de 79,1 millions d'€.

Ces résultats sont tout à fait satisfaisants. Ils permettent de renforcer le ratio de solvabilité de la banque qui s'élève à 23,1 %, un ratio significatif qui montre la solidité de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté.

Sur la base de cette performance financière satisfaisante, nous revendiquons **trois grandes approches** : la première c'est la **volonté de proximité**, la deuxième c'est la **volonté d'engagement**, et la troisième c'est le fait que nous croyons profondément en la **capacité de notre territoire à se développer**.

Sur la proximité, notre ancrage territorial en est le témoignage. Sur les 9 départements que nous servons, nous avons 183 agences, 9 Pôles Gestion Privée, 9 Centres d'Affaires Entreprises et 1 Direction des Grandes Clientèles.

Nous avons également un investissement très important sur les agences de nouvelle génération, partout sur le territoire, et nous avons développé une agence dédiée à la relation à distance, appelée B-POP, avec par exemples des rendez-vous en visio.

La proximité s'exprime aussi par l'importance des partenariats et des manifestations que nous organisons chaque année : 400 partenariats, une centaine de manifestations, et des rencontres thématiques comme par exemple la lutte contre la fraude, la gestion des flux, l'épargne salariale ou encore l'internationalisation.

Le deuxième thème que nous revendiquons est d'être **une banque engagée**.

Le meilleur exemple est le développement d'une structure dédiée, appelée BFC Accompagnement, qui accompagne 700 entreprises en procédure de redressement judiciaire ou de sauvegarde. Il s'agit d'entreprises en difficulté qui ont besoin d'avoir un accompagnement bancaire de très grande proximité.

Cet accompagnement et cet engagement se traduisent aussi par le développement du champ d'action d'une structure de capital risque, appelée BFC Croissance et Innovation, qui accompagne les projets de croissance, les programmes innovants, la transmission d'entreprise, et tous les besoins de croissance interne et externe des PME du territoire.

Enfin, en matière d'engagement, nous avons notre Fondation d'Entreprise qui s'appelle BFC Solidarité, et qui alloue régulièrement un budget d'accompagnement, d'une centaine de milliers d'euros par an, à des projets d'intérêt général.

L'engagement, c'est aussi la volonté d'améliorer la qualité de service. Nous avons entrepris en 2018 une labellisation qualité à travers trois grands types d'opérations : le changement de conseiller, les opérations courantes, le suivi du crédit immobilier.

Enfin, cet engagement c'est aussi la capacité d'être un employeur de référence sur le territoire. Nous embauchons 200 personnes chaque année et nous avons une politique d'alternance tout à fait active avec une cinquantaine d'alternants par an de Bac + 3 à Bac + 5.

Notre banque est proche et engagée, parce que **notre banque croit en son territoire**.

Nous avons, en 2018, réalisé un certain nombre de projets nouveaux autour des offres « Famille », des offres jeunes et au profit de la fonction publique avec l'élargissement de la Casden, dont le champ d'action est désormais la totalité de la fonction publique.

Nous sommes évidemment présents aux côtés de ceux qui entreprennent, avec des offres spécifiques au profit des professions libérales, des artisans / commerçants, des agriculteurs / viticulteurs, et au profit de ceux qui recherchent une expertise et de ceux qui innovent. Quelques exemples : Suite Entreprise qui est notre produit de gestion des flux, ou notre présence avec la Place Financière Bourgogne Franche-Comté.

Enfin, nous sommes une banque profondément innovante : une banque physique, à travers ses agences et ses centres d'affaires, mais aussi digitale et à distance, à travers en particulier ses services sur les mobiles.

2018 a ainsi été l'occasion d'introduire de nombreuses nouveautés, la 1^{ère} étant la sécurisation des transactions avec un module qui s'appelle Sécur'pass. La 2^{nde} est la capacité à effectuer un paiement instantané et un virement en moins de 10 secondes. La 3^{ème} concerne le pilotage de la carte bancaire avec la gestion des plafonds et l'opposition en temps réel. La 4^{ème} est un service qui intéressera les jeunes, avec la possibilité de réaliser un virement entre particuliers en utilisant simplement le numéro de téléphone mobile du bénéficiaire.

Et puis, au profit des acteurs professionnels du territoire, le crédit pro digitalisé permet la souscription d'un crédit pré-accordé, disponible sous 48 heures.

En résumé, la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté croit profondément en son territoire. Elle y investit de façon très significative à la fois dans ses équipements, dans ses agences et dans le recrutement.

La conséquence est qu'elle est proche de son territoire, proche de l'ensemble des marchés, proche de sa clientèle et engagée à son profit. C'est la promesse qu'elle fait, bien sûr au titre de l'année 2019, mais aussi au titre de toutes les années qui suivent.

Bruno DUCHESNE remercie les sociétaires de leur attention.

Le Président Michel GRASS remercie Bruno DUCHESNE pour son exposé et demande ensuite à Monsieur Jean-Michel LATY, réviseur coopératif, de présenter son rapport.

Au préalable, le Président Michel GRASS rappelle que le dispositif consiste en l'application de la loi du 31/07/2014 relative à l'économie sociale et solidaire dans son article 25 « *Les sociétés coopératives et leurs unions dont l'activité dépasse une certaine importance, appréciée à partir de seuils fixés par décret en Conseil d'Etat, se soumettent tous les cinq ans à un contrôle, dit "révision coopérative", destiné à vérifier la conformité de leur organisation et de leur fonctionnement aux principes et aux règles de la coopération et à l'intérêt des adhérents, ainsi qu'aux règles coopératives spécifiques qui leur sont applicables et, le cas échéant, à leur proposer des mesures correctives* », entraînant pour notre établissement la nomination d'un réviseur coopératif en 2018, en la personne de Monsieur Jean-Michel LATY, ancien Directeur Général de Banque Populaire.

Les travaux du réviseur coopératif se sont déroulés entre mai et septembre 2018, avec l'organisation d'entretiens avec des membres du Conseil d'Administration, la Direction Générale, des membres du Comité de Direction et du service Juridique. Les analyses du rapport de révision coopérative du 08/10/2018 se sont portées dans les domaines suivants : gouvernance, sociétariat, Société de caution mutuelle, Ressources humaines, ancrage territorial/RSE.

Monsieur Jean-Michel LATY prend la parole et déclare en synthèse que de l'ensemble des analyses réalisées, la BPBFC respecte parfaitement l'organisation et les règles de fonctionnement d'une coopérative telles que définies par la loi de 1947.

Il en résulte que ce qui caractérise nettement et le plus fortement sa volonté coopérative tient à son action extrêmement déterminée en direction des territoires et de leurs habitants relevant de sa circonscription, en l'occurrence son ancrage territorial toujours renforcé au fil des années.

Cette volonté farouche en fait un acteur régional incontournable.

Le Président Michel GRASS remercie Jean-Michel LATY et demande ensuite aux Commissaires aux comptes, Messieurs MONTILLOT et CHARNAVEL de présenter leurs rapports.

Monsieur Nicolas MONTILLOT prend la parole pour présenter les rapports des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels individuels et consolidés. Il indique que leurs travaux ont été effectués selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et qu'ils ont été fondés sur un nombre d'éléments suffisants. Il informe les Sociétaires qu'au regard respectivement des normes comptables françaises et IFRS, les Commissaires aux comptes concluent que les comptes individuels et consolidés de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 sont réguliers, sincères et fidèles.

Monsieur MONTILLOT précise que le rapport annuel 2018 met en exergue les points-clés de l'audit relatif aux risques d'anomalies significatives et les réponses apportées face à ces risques que sont notamment le risque de crédit (dépréciation annuelle et collective) et la valorisation des titres BPCE.

Il donne ensuite la parole à Monsieur Emmanuel CHARNAVEL qui présente le rapport des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées. Il indique qu'aucune convention nouvelle n'a été autorisée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018. Il rappelle aux Sociétaires que deux conventions déjà approuvées par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs se sont poursuivies au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, à savoir :

- la mise à disposition par la BPBFC de locaux et de prestations administratives et comptables à la sa Fondation d'Entreprise,
- l'application du dispositif de protection sociale complémentaire et régime de retraite du Président du Conseil d'Administration.

Enfin, les attestations relatives aux informations sociales, environnementales et sociétales consolidées (RSE) pour l'exercice 2018 sont présentes dans le rapport de gestion.

Le Président Michel GRASS remercie les Commissaires aux Comptes.

Après la présentation des rapports des commissaires aux comptes, le Président Michel GRASS demande à l'Assemblée s'il y a des questions, précisant que pour les questions d'ordre plus personnel, et notamment pour des raisons de confidentialité, les sociétaires, à la fin de cette Assemblée, sont invités à se rapprocher des Directeurs et collaborateurs de notre Banque.

Aucune question n'étant posée par l'Assemblée des Sociétaires, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour. Pour le bon déroulement du vote, il appellera seulement les oppositions et les abstentions. Celles-ci seront intégrées dans le programme de calcul du quorum et ajoutées aux votes par correspondance déjà comptabilisés.

Le Président invite par ailleurs les personnes quittant la salle à se signaler aux hôtes afin de tenir compte de leur absence lors de la comptabilisation des votes.

Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

1^{ère} résolution : approbation des comptes annuels individuels et quitus aux Administrateurs pour leur gestion

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Assemblées ordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux comptes, approuve les comptes annuels individuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et les annexes arrêtés le 31 décembre 2018, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

L'Assemblée Générale, en application de l'article 223 quater du Code général des impôts, approuve le montant global des dépenses et charges, non déductibles fiscalement des bénéfices, visées à l'article 39-4 de ce Code, soit la somme de 25 988,89 euros, ainsi que le montant de l'impôt sur les sociétés théorique correspondant, qui s'élève à 8 947,97 euros.

En conséquence, elle donne pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 quitus de leur gestion à tous les Administrateurs.

Cette résolution est adoptée à la majorité de 99,33 % des voix.

2^{ème} résolution : approbation des comptes annuels consolidés et quitus aux Administrateurs pour leur gestion

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Assemblées ordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés de l'exercice 2018 qui font apparaître un bénéfice net part du Groupe de 79 075 milliers d'euros.

En conséquence, elle donne pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 quitus de leur gestion à tous les Administrateurs.

Cette résolution est adoptée à la majorité de 99,39 % des voix.

3^{ème} résolution : avis sur le rapport spécial des Commissaires aux comptes relatif aux conventions réglementées

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Assemblées ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L225-38 du Code de commerce, prend acte des termes de ce rapport.

Cette résolution est adoptée à la majorité de 99,36 % des voix.

4^{ème} résolution : affectation du résultat

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Assemblées ordinaires, approuve la proposition du Conseil d'Administration et décide d'affecter le bénéfice de 62 432 305,52 euros de l'exercice de la manière suivante :

- Bénéfice de l'exercice.....	62 432 305,52 €
- Dotation des 5 % à la réserve légale.....	- 3 121 615,28 €
Solde disponible	59 310 690,24 €
- Auquel on ajoute le report à nouveau créditeur.....	9 500 000,00 €
Pour former un bénéfice distribuable de.....	68 810 690,24 €
Sur lequel l'Assemblée décide d'attribuer :	
- aux parts sociales, un intérêt de 1,50%, soit.....	- 8 866 377,14 €
Le solde	59 944 313,10 €
Affecté à la réserve facultative.....	50 444 313,10 €
En report à nouveau	9 500 000,00 €

L'Assemblée Générale fixe, pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, à 1,50 % l'intérêt servi aux parts sociales, soit 0,29 € par part sociale.

Cet intérêt ouvre intégralement droit à un abattement de 40% pour les sociétaires personnes physiques, lorsque ces derniers optent pour l'assujettissement de cet intérêt au barème progressif de l'impôt sur le revenu, en lieu et place de la taxation au taux forfaitaire de 12,8%.

La mise en paiement des intérêts sera effectuée à compter du 10/05/2019.

Conformément à la loi, il est rappelé que le montant des distributions effectuées au titre des trois exercices précédents a été le suivant :

Exercice	Montant total des dividendes distribués	Montant de l'intérêt par part sociale	Intérêt par part sociale
2015	9 150 225,97 €	19,50 €	0,35 €
2016	8 906 795,23 €	19,50 €	0,33 €
2017	8 397 755,17 €	19,50 €	0,29 €

(*) intérêt intégralement éligible à l'abattement de 40% prévu à l'article 158-3 2° du Code général des impôts pour les bénéficiaires personnes physiques domiciliés fiscalement en France.

Cette résolution est adoptée à la majorité de 98,48 % des voix.

5^{ème} résolution : option pour le paiement de l'intérêt des parts sociales

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Assemblées ordinaires, décide que conformément aux dispositions de l'article 41 des statuts, les Sociétaires ont la faculté de choisir entre un versement en numéraire ou en parts sociales de la totalité des intérêts de leurs parts sociales relatifs à l'exercice 2018.

L'option devait être exercée avant le 07/04/2019 au moyen d'un formulaire dédié joint à la convocation à l'Assemblée Générale pour les Sociétaires concernés. A compter de cette date, le paiement des intérêts ne peut plus être effectué qu'en numéraire. Lorsque le montant des intérêts ne correspond pas à un nombre entier, le Sociétaire reçoit le nombre de parts sociales immédiatement inférieur, complété d'un reliquat en espèces versé sur son compte ou à défaut par chèque à son ordre. Les parts sociales nouvelles ne sont pas soumises à l'agrément du Conseil d'Administration, elles ont les mêmes caractéristiques et confèrent les mêmes droits que les parts sociales ayant donné droit aux intérêts, à l'exception de la date de jouissance fixée au 01/06/2019.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour constater le nombre de parts sociales émises dans le cadre de cette opération, prendre toutes dispositions pour assurer sa bonne fin et, généralement, faire tout ce qui serait utile et nécessaire.

Cette résolution est adoptée à la majorité de 99,41 % des voix.

6^{ème} résolution : ratification de la nomination d'un Censeur

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Assemblées ordinaires, ratifie la nomination de Monsieur Patrick JACQUIER, né le 23 décembre 1953 à DIJON (21), domicilié 30 rue de la Maladière à DAIX (21121), nommé provisoirement comme censeur par le Conseil d'Administration du 15 février 2019 suite à la démission de sa fonction d'administrateur.

Monsieur Patrick JACQUIER est nommé pour une durée de 6 ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2025 sur les comptes de l'exercice 2024.

Cette résolution est adoptée à la majorité de 99,31 % des voix.

7^{ème} résolution : ratification de la nomination d'un Censeur

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Assemblées ordinaires, ratifie la nomination de Madame Christine MILLET, née le 9 juin 1967 à SAINT CLAUDE (39), domiciliée 3 rue Gérard MILLET à PRATZ (39170), nommée provisoirement comme censeur par le Conseil d'Administration du 15 février 2019 suite à la démission de sa fonction d'administrateur.

Madame Christine MILLET est nommée pour une durée de 6 ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2025 sur les comptes de l'exercice 2024.

Cette résolution est adoptée à la majorité de 99,40 % des voix.

8^{ème} résolution : ratification de la nomination d'un Censeur

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Assemblées ordinaires, ratifie la nomination de Monsieur Régis PENNEÇOT, né le 14 septembre 1968 à DIJON (21000), domicilié 8 impasse du canal à VARANGES (21110), nommé provisoirement comme censeur par le Conseil d'Administration du 28 mars 2018 pour la période écoulée entre le 28 mars 2018 et le 10 avril 2019.

Cette résolution est adoptée à la majorité de 99,37 % des voix.

9^{ème} résolution : constatation de la fin du mandat d'un Administrateur

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Assemblées ordinaires, prend acte de la fin du mandat d'Administrateur de Monsieur Michel BOTT à l'issue de l'Assemblée Générale 2019 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2018.

L'Assemblée remercie Monsieur Michel BOTT qui a consacré 26 années à l'administration de la Société.

Cette résolution est adoptée à la majorité de 99,51 % des voix.

10^{ème} résolution : ratification de la nomination d'un Administrateur

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Assemblées ordinaires, ratifie la nomination de Monsieur Régis PENNEÇOT, né le 14 septembre 1968 à DIJON (21000), domicilié 8 impasse du canal à VARANGES (21110), nommé provisoirement comme Administrateur par le Conseil d'Administration du 15 février 2019, à effet du 10 avril 2019, en remplacement de Monsieur Michel BOTT.

Monsieur Régis PENNECOT est nommé pour la durée restant à courir sur le mandat de Monsieur Michel BOTT, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2020 sur les comptes de l'exercice 2019.

Cette résolution est adoptée à la majorité de 99,31 % des voix.

11^{ème} résolution : prise d'acte des travaux du réviseur coopératif

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Assemblées ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport sur la révision coopérative, en prend acte.

Le réviseur coopératif présentera son prochain rapport lors de l'assemblée générale statuant en 2023 sur les comptes clos le 31 décembre 2022, sauf situation dérogatoire (délai statutaire plus court, 3 exercices déficitaires et pertes s'élevant à la moitié du montant le plus élevé atteint par le capital social).

Cette résolution est adoptée à la majorité de 99,41 % des voix.

12^{ème} résolution : fixation de l'enveloppe globale des indemnités compensatrices

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, fixe l'enveloppe globale des indemnités compensatrices versées aux Administrateurs à 220 000,00 euros pour l'année 2019.

Cette résolution est adoptée à la majorité de 98,17 % des voix.

13^{ème} résolution : avis sur l'enveloppe des rémunérations ou indemnités versées aux personnes visées par l'article L511-71 du Code monétaire et financier

L'Assemblée Générale, consultée en application de l'article L511-73 du Code monétaire et financier, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, émet un avis favorable sur l'enveloppe globale des rémunérations ou indemnités de toutes natures versées durant l'exercice clos le 31 décembre 2018 aux catégories de personnel visées à l'article L511-71 du Code monétaire et financier, s'élevant à 2 160 652,25 euros.

Cette résolution est adoptée à la majorité de 98,37 % des voix.

14^{ème} résolution : état du capital au 31 décembre 2018

L'Assemblée Générale, constate qu'au 31 décembre 2018, le capital social effectif, c'est-à-dire net des remboursements effectués aux parts sociales, s'élève à 608 366 401,50 euros, qu'il s'élevait à 584 188 039,50 euros au 31 décembre 2017 et qu'en conséquence, il a été augmenté de 24 178 362 euros.

Cette résolution est adoptée à la majorité de 99,39 % des voix.

15^{ème} résolution : pouvoirs pour les formalités

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente réunion en vue d'accomplir toutes formalités de dépôts et publicités.

Cette résolution est adoptée à la majorité de 99,48 % des voix.

J FM MF DF

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole le Président déclare close l'Assemblée Générale Ordinaire à 19h30, et remercie l'ensemble des Sociétaires présents.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
Michel GRASS



Les Scrutateurs
Florence MORIN
Bernard FONTAINE



Le Secrétaire
Bruno DUCHESNE

